

Charte des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) En Psychiatrie Périnatale, en Île-de-France

1. Objectifs de la RCP

Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) en psychiatrie périnatale ont pour but :

- D'analyser collectivement des situations cliniques complexes en périnatalité impliquant des troubles psychiatriques chez l'un des (futurs) parents, des troubles de la relation parents-enfant ainsi que des troubles dans le développement de l'enfant.
- De proposer des orientations partagées de prise en charge,
- D'assurer une continuité de soins entre les secteurs hospitaliers, libéraux, médico-sociaux et de santé mentale obstétricale, psychiatrique et pédiatrique.
- D'améliorer la qualité, la cohérence et la sécurité des parcours de soins.

2. Consentement et confidentialité

- **Consentement obligatoire** : aucun dossier ne peut être présenté en RCP sans l'accord explicite de la patiente, oral (et tracé). Ce consentement inclut :
 - La connaissance des objectifs de la réunion,
 - L'identification des professionnels susceptibles d'assister à la présentation (soit des professionnels de santé, travaillant en périnatalité en Île-de-France),
 - L'acceptation du partage d'informations concernant sa situation médicale, psychique et sociale.
- **Confidentialité** : Tous les participants s'engagent à respecter strictement la confidentialité des échanges, conformément au secret médical et aux règles RGPD.

3. Organisation de la réunion

- **Fréquence** : La RCP se réunit à un rythme mensuel.
- **Coordination** :
 - Le Dr Romain Dugravier et le Dr Sarah Tebeka coordonnent la réunion et centralisent les dossiers à discuter
 - Un **secrétariat** assure la logistique, la prise de notes et la traçabilité des décisions.
- **Présence interdisciplinaire** : La réunion doit associer autant que possible les professionnels intervenant dans la situation :
 - Psychiatre, pédopsychiatre, psychologue
 - Sage-femme, gynécologue-obstétricien
 - Médecin généraliste, pédiatre
 - Assistante sociale, puéricultrice,
 - Equipe PMI
 - Référents ville-hôpital, intervenants sociaux, addictologie, protection de l'enfance selon les cas

4. Modalités de présentation

- Le présentateur s'engage
 - Solliciter **en amont tous les professionnels impliqués, et veiller à la convocation des parties prenantes.**
 - Adresser sa présentation au secrétariat
- **Temps imparti** : Chaque présentation dure **10 minutes maximum**, et comprend :
 - Un support PowerPoint synthétique (5 à 10 diapositives),
 - Une présentation anonymisée
 - Les données cliniques, obstétricales, sociales et psychiques pertinentes (incluant psychiatre traitant et traitements avec posologies),
 - Les enjeux repérés et les besoins identifiés.
- **Discussion orientée** : la discussion dure **20 minutes**
 - Le présentateur formule **2 questions maximum** à l'assemblée pour guider la discussion.
 - Les échanges doivent viser des propositions concrètes et coordonnées.
 - Le groupe peut donner son avis sur la situation et émettre des propositions diagnostiques ou thérapeutiques.

5. Traçabilité et suivi

- **Compte rendu systématique** : Chaque dossier fait l'objet d'un **avis écrit** de la RCP, comportant :
 - La date de la réunion,
 - Les participants,
 - La synthèse des éléments cliniques,
 - Les propositions émises (et alternatives éventuelles),
 - Le nom du professionnel qui a présenté.